

The Nufarm logo features a stylized white leaf icon to the left of the word "nufarm" in a white, lowercase, sans-serif font. The background of the entire advertisement is a close-up photograph of a green cereal stem with a magnifying glass effect centered on it, set against a blurred field of similar plants under a clear blue sky.

nufarm

# Régulateur de croissance céréales

La performance avec 30%  
de trinexapac en moins

 **TRIMAXX<sup>®</sup>**



## LA PERFORMANCE OPTIMALE AVEC 30% DE MATIÈRE ACTIVE EN MOINS

Trimaxx® : raccourcisseur pour céréales à paille et féveroles doté d'une formulation révolutionnaire à base de trinéxapac-éthyl. Son absorption ultra-rapide garantit son efficacité quelles que soient les conditions climatiques. Le résultat est une culture forte, équilibrée et plus résistante à la verse.

### CARACTÉRISTIQUES

AMM	2140082
MATIÈRE ACTIVE	175 g/L (17,24% p/p) de trinéxapac-éthyl
FORMULATION	Concentré Emulsionnable (EC)
USAGES ET DOSES	<ul style="list-style-type: none"><li>• Blé Tendre : 0,5 L/ha - 0,25 L/ha (BBCH 39 max)</li><li>• Triticale, Tritordeum, autres hybrides du blé : 0,5 L/ha - 0,25 L/ha (BBCH 33 max)</li><li>• Orge d'hiver : 0,8 L/ha - 0,4 L/ha (BBCH 39 max)</li><li>• Orge de printemps : 0,6 L/ha - 0,3 L/ha (BBCH 39 max)</li><li>• Seigle d'hiver : 0,5 L/ha - 0,25 L/ha (BBCH 33 max)</li><li>• Féverole : 0,5 L/ha - 0,25 L/ha (BBCH 69 max)</li><li>• Culture porte-graines - de graminées fourragères et à gazons : 0,8 L/ha (Entre les stades BBCH 29 et 39)</li></ul>
NOMBRE D'APPLICATION	1 à 2 applications maximum par an
INSCRIPTION IFBM	Orge d'hiver et de printemps
DRE	48 heures
ZNT	Aquatique : 5 mètres
CLASSEMENT	Attention - H315 H317 H319 H373 H411 EUH401



### DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

**Une efficacité optimale garantie :**  
Une assimilation plus rapide de la matière active :

- moins de lessivage
- moins de dépendance aux conditions climatiques lors de l'application et du stockage

## TABLEAU DES USAGES HOMOLOGUÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	DOSES	NOMBRE D'APPLICATIONS MAX/AN	STADE D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)
Blé* Trt Part. Aer. *Limit. Croiss. Org. Aériens	Blé tendre	0,5 L/ha	1	BBCH 39 max	70 jours
		0,25 L/ha	2		
	Triticale, Tritordeum et autres hybrides du blé	0,5 L/ha	1	BBCH 33 max	60 jours
		0,25 L/ha	2		
Orge* Trt Part. Aer. *Limit. Croiss. Org. Aériens	Orge d'hiver	0,8 L/ha	1	BBCH 39 max	70 jours
		0,4 L/ha	2		
	Orge de printemps	0,6 L/ha	1		F
		0,3 L/ha	2		
Seigle* Trt Part. Aer. *Limit. Croiss. Org. Aériens	Seigle d'hiver	0,5 L/ha	1	BBCH 33 max	60 jours
		0,25 L/ha	2		
Graines protéagineuses *Trt Part. Aer. *Limit. Croiss. Org. Aériens	Févérole	0,5 L/ha	1	BBCH 69 max	60 jours
		0,25 L/ha	2		
Porte graine - Graminées fourragères et à gazons *Trt Part. Aer. *Limit. Croiss. Org. Aériens**	Cultures porte-graines - de graminées fourragères et à gazons	0,8 L/ha	1	Entre les stades BBCH 29 et BBCH 39	Non applicable

Cultures porte-graines : Fractionnement possible de la dose en 2 applications. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines - de graminées fourragères et à gazons - traitées en alimentation humaine ou animale.

\*\* Pour les usages mentionnés ci-dessus, l'extension d'autorisation a été obtenue dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 (extension des autorisations de mise en marché pour les utilisations mineures).

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition NUFARM SAS décline toute responsabilité sur ces éventuels risques.

Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>  
NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 12 avril 2021.

## LES POINTS FORTS



Une solution anti-gibbérellique souple, apportant la performance avec 30% de trinexapac en moins  
Avantage : 1 seul produit blé et orge



Formulation HDG optimisée pour une efficacité de chaque gramme de matière active apportée, stockage facilité (résistance aux conditions extrêmes).

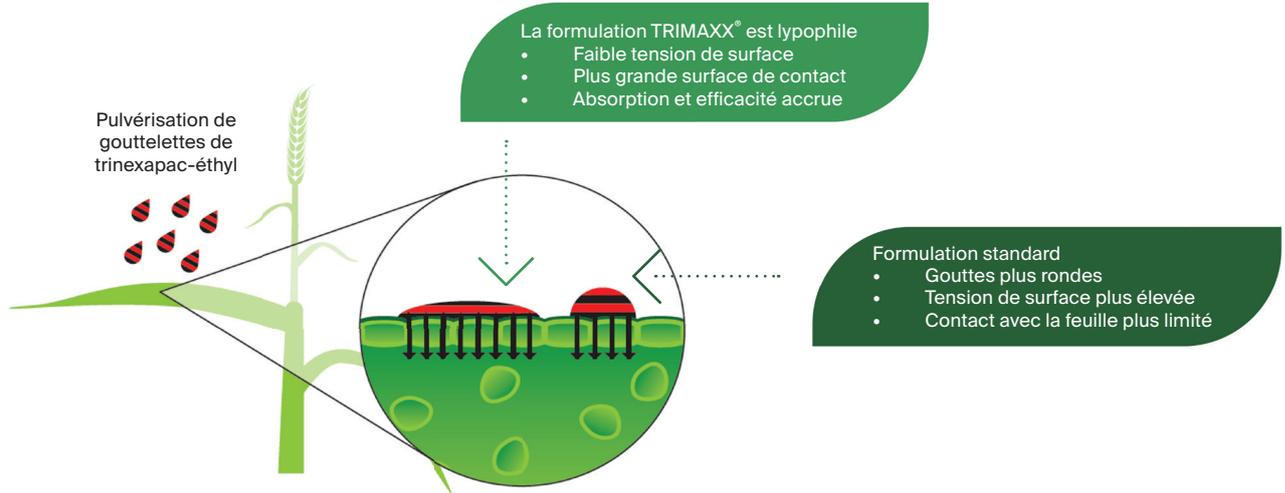


Inscrit IFBM : OH et OP



Un stockage facilité : Pas de cristallisation à -3°C; Produit non inflammable

## MODE D'ACTION ANTI-GIBBÉRELLIQUES



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le trinexapac-éthyl favorise le raccourcissement des entre noeuds et un renforcement des tiges. Il permet également une augmentation de la densité et de la profondeur des racines, renforçant ainsi encore la prévention de la verse tout en améliorant l'alimentation de la plante.

